

Marie-Cécile DEMARIÉ

**REPONDRE A LA DEMANDE DE LOGEMENT
AU SEIN DE LA RESIDENCE HABITAT JEUNES
DE SALON DE PROVENCE POUR DES PUBLICS
RELEVANT DE LA GARANTIE JEUNES :
*DE L'ENJEU ETHIQUE A L'ADAPTATION DE
L'OFFRE DE SERVICE***

UF EXPERTISE TECHNIQUE

CAFERUIS 12, ANNÉE 2017

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADAMAL : Association D'Accès et de Maintien au Logement

ALT : Allocation Logement Temporaire

ALUR : l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

APL : Aide Personnalisée au logement

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CCH : Code de la Construction et de l'Habitation

CDI : Contrat durée déterminé

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale

CLLAJ : Comité Local pour Le Logement Autonome des Jeunes

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

ETP : Equivalent Temps plein

FJT : Foyer des Jeunes Travailleurs

GJ : Garantie Jeunes

PACEA : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

PSE : Prestation Socio-éducative

RHJ : Résidence Habitat Jeunes

RSA : Revenu de Solidarité Active

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I. APPROCHE CONTEXTUELLE.....	1
A. Les Résidences Habitats Jeunes : bien plus qu'un logement.....	1
1. <i>Un cadre règlementaire qui s'adapte aux évolutions sociétales.....</i>	<i>1</i>
2. <i>Un public en pleine mutation.....</i>	<i>2</i>
3. <i>L'offre de service de la Résidence de Salon de Provence.....</i>	<i>2</i>
4. <i>Un personnel compétent et pluridisciplinaire mais peu nombreux.....</i>	<i>3</i>
5. <i>Un contexte économique et financier tendu.....</i>	<i>3</i>
B. De la loi travail, à la mise en place de la Garantie Jeunes en local.....	3
1. <i>Le cadre juridique de ce dispositif.....</i>	<i>3</i>
2. <i>Pour quels jeunes ?.....</i>	<i>4</i>
3. <i>Modalités de mise en œuvre au niveau national.....</i>	<i>4</i>
4. <i>La Garantie Jeunes sur le territoire du Pays Salonais.....</i>	<i>4</i>
II. UNE DÉMARCHÉ DIAGNOSTIC : CERNER LE BESOIN EN LOGEMENT DU PUBLIC GARANTIE JEUNES.....	5
A. Rencontre avec les professionnels de la Mission Locale.....	5
B. Synthèse des résultats de l'enquête auprès du public : Les jeunes en Garantie Jeunes, quelle manière d'habiter ?.....	6
1. <i>La cohabitation parentale.....</i>	<i>6</i>
2. <i>Le logement autonome ou temporaire.....</i>	<i>6</i>
3. <i>L'hébergement chez un tiers.....</i>	<i>6</i>
C. Rencontre avec les responsables de structures Habitat Jeunes.....	7
PROBLÉMATIQUE.....	8
III. PRÉCONISATIONS.....	8
A. Adapter une nouvelle offre de service afin de répondre à la diversité des besoins de cette jeunesse à multiples visages.....	8
B. Renforcer le partenariat.....	8
C. Faire évoluer les pratiques professionnelles pour répondre à l'évolution du public.....	9
D. Développer de nouvelles sources de financement.....	9
CONCLUSION.....	10

INTRODUCTION

De sa création jusqu'en 2017, l'Association D'Accès et de Maintien Au Logement (ADAMAL), gestionnaire de la Résidence Habitat Jeunes (RHJ) anciennement dénommée Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), s'est structurée autour de l'accompagnement au logement des personnes en difficultés sociales. La gestion de plusieurs services qui malgré leurs spécificités sont complémentaires, permet d'accompagner des trajectoires résidentielles en fonction du besoin, de la demande et/ou du degré d'autonomie de l'utilisateur. La RHJ, dont je suis la chef de service depuis 2015, accompagne des jeunes dont les situations socio-professionnelles sont de plus en plus précaires avec un revenu mensuel avoisinant 900 € pour 75% des résidents. Au-delà de ce public, nous sommes confrontés à une augmentation de demande d'hébergement sur la résidence par des bénéficiaires de la Garantie Jeunes dont le dispositif est effectif depuis avril 2016 sur le territoire de Salon de Provence. Lors des commissions hebdomadaires d'attribution au sein de la structure, nous sommes hésitants à apporter une réponse favorable à ces publics compte tenu de leur allocation financière limitée dans le temps. La volonté de l'association d'accroître ses capacités d'accueil en réponse aux attentes des publics sur le territoire m'amène dans le cadre de l'expertise technique à m'interroger sur la possibilité de répondre à la demande de logement en RHJ pour les publics relevant de la Garantie Jeunes à travers la mise en place d'un accueil et d'un accompagnement spécifiques. Je propose donc dans un premier temps de présenter et d'analyser le contexte de la RHJ ainsi que le dispositif Garantie Jeunes, puis dans un second temps de réaliser un diagnostic exploratoire centré sur les besoins en logement de ces jeunes afin de développer dans un troisième temps des axes de préconisations.

I. APPROCHE CONTEXTUELLE

A. Les Résidences Habitats Jeunes, Bien plus qu'un Logement, ...

1) *Un cadre réglementaire qui s'adapte aux évolutions sociétales*

Les Résidences Habitat Jeunes sont des organismes à but non lucratif ayant pour mission d'héberger temporairement des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle en leur proposant un accompagnement socio-éducatif. Les RHJ sont reconnues comme établissement et service social relevant du **Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)** par **l'article L351-2 et L 353-2 applicables aux logements-foyers et aux résidences sociales**. La résidence est également soumise aux dispositions du **Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)** régissant les organisations, leur fonctionnement et leurs missions ainsi que les conditions de leur autorisation et de leur évaluation. Un ensemble de lois et circulaires réglemente la dénomination RHJ, les obligations qui sont liées à ce statut, la possibilité de

percevoir la prestation de service socio-éducative de la CAF et le fait de pouvoir faire bénéficier aux résidents de l'APL. Néanmoins, les missions des RHJ ont évoluées au fil des années notamment avec le décret de juillet 2015 de la loi ALUR qui précise l'accueil des jeunes sortants de l'ASE. Je constate que les missions des RHJ se sont diversifiées pour répondre aux évolutions de la société avec pour objectif de contribuer à l'autonomie et à l'insertion des jeunes.

2) Un public en pleine mutation

Le cadre réglementaire, notamment la circulaire CNAF de 1996, définit les publics prioritaires dans les résidences. Il s'agit d'accueillir de manière temporaire et en priorité des jeunes âgés entre 16 et 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle, ayant un projet d'accession à l'autonomie. Les périodes de transition entre la dépendance familiale et l'autonomie ayant tendance à s'allonger, nous pouvons également accueillir des jeunes de 25 à 30 ans à condition qu'ils ne représentent pas plus de 25% de la population. « *La situation des jeunes pour lesquels ont été imaginés les FJT n'est plus tout à fait la même. Ils ne sont plus dans leur grande majorité apprentis ou en premier emploi car l'entreprise ne prodigue plus l'emploi de façon systématique. Beaucoup d'entre eux vivent des situations intermédiaires visant à une insertion professionnelle ou sociale parfois hypothétique.* »¹. En effet, nous sentons bien que le contexte socio-économique a profondément changé depuis vingt-cinq ans, ce qui entraîne une évolution dans les caractéristiques des publics accueillis par les RHJ. La politique d'accueil est basée sur le brassage social et nous sommes vigilants à conserver un équilibre entre les différentes catégories de jeunes. Cependant les jeunes qui aspirent aujourd'hui à intégrer la résidence sont dans des situations professionnelles et financières très précaires. Certains d'entre eux cumulent cela avec des parcours de vie empreints de ruptures professionnelles et familiales générant une fragilité psychique. Durant l'année 2016, ce sont 149 jeunes qui ont résidé au sein de la résidence.²

3) L'offre de service de la résidence de Salon de Provence

La Résidence Habitat Jeunes de Salon de Provence est un établissement créé en 1973, réhabilité en 1998 et bénéficiant d'un agrément Résidence Sociale jeunes depuis mai 2005. Notre implantation en plein centre-ville représente un atout important dans la mesure où elle répond aux besoins et attentes des jeunes. Il est plus facile pour les résidents d'être logés proche de toutes commodités, plutôt que d'être excentrés. La résidence est composée de 80 chambres individuelles de 12m², meublées avec une salle de douche et toilettes individuelles.

¹ Diriger un Foyer Jeunes Travailleurs – repérer les défis- Dynamiser le quotidien, Claude Hermet, Page 11,

² Cf annexe n°4

Des espaces collectifs viennent compléter cette prestation avec deux cuisines collectives équipées mises à disposition pour la prise des repas ainsi qu'une salle collective qui permet de favoriser la rencontre entre les résidents. Cette typologie de logement ne correspond plus aux attentes et aux besoins des jeunes qui aspirent à plus d'indépendance.

4) *Un personnel compétent et pluridisciplinaire mais peu nombreux*

L'hébergement est complété par une action socio-éducative qui vise à accompagner les résidents dans leur apprentissage à l'autonomie, dans la gestion de leur habitat et vers l'accès au logement autonome, tout en favorisant la socialisation, l'accès aux droits et la citoyenneté. Cette fonction socio-éducative est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'1,10 équivalent temps plein (ETP) de travailleurs sociaux et 1 ETP de maitresse de maison, ce qui est relativement faible au regard des besoins des publics accueillis. A cela, s'ajoute une équipe support composée d'1.10 ETP d'encadrement (direction, chef de service), 0.60 ETP de secrétariat, 0.80 ETP de comptabilité, 3.17 ETP d'agent d'accueil jour et nuit (7h à 24 h), 1.37 ETP d'agent de service et 0.50 ETP d'homme d'entretien.

5) *Un contexte économique et financier tendu*

Le modèle économique de la résidence se caractérise par une absence de financement pérenne par une autorité publique comme cela est le cas pour les autres établissements sociaux et médico-sociaux. Les redevances constituent la part principale du financement (environ 80 %). Il existe une tension entre les ressources très contraintes (redevance plafonnée, subventions aléatoires au regard des diminutions des budgets des collectivités territoriales, ...) et les besoins de l'action socio-éducative grandissants. Par conséquent, la question de la solvabilité des jeunes accueillis se pose, de même que celle de la sécurisation financière des parcours les plus fragiles et de fait les RHJ ne peuvent pas répondre favorablement à tous publics. En tant que chef de service, je veille au bon équilibre social de la résidence et, de fait, je supervise la mise en œuvre de la procédure d'orientation et d'admission des jeunes.

B. De la loi Travail, ... à la mise en place de la Garantie Jeunes en local

1) *Le cadre juridique de ce dispositif*

La mise en place du dispositif Garantie Jeunes est en cohérence avec la recommandation du Conseil de l'Union Européenne (adoptée le 22 avril 2013) instaurant une « *Garantie pour la jeunesse* ». La disposition est inscrite dans la loi du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels dite aussi « loi travail » qui prolonge la volonté du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21

janvier 2013. Cette « loi travail » comprend plusieurs dispositions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, en particulier des jeunes. Parmi elles, figure la mise en place au 01 janvier 2017 d'un nouveau Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) pour les moins de 25 ans dont la Garantie Jeunes, en cours d'expérimentation depuis 2013, deviendra une modalité de mise en œuvre spécifique.

2) Pour quels jeunes ?

La loi inscrit donc la Garantie Jeunes dans le code du travail et énonce qu'elle sera un droit ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (article L.5131-6 modifié du code du travail), qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de ces derniers, qui ne sont ni étudiants, ne suivent pas de formation et n'occupent pas un emploi, dont le niveau de ressources ne dépasse pas un montant fixé par décret et qui s'engagent à respecter les engagements conclus dans le cadre de leur Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie.

3) Modalités de mise en œuvre au niveau national

Le dispositif Garantie Jeunes, piloté par le ministère de l'emploi via les Missions Locales, permet d'obtenir une allocation d'un montant équivalent au RSA soit 461.26 euros, et donne à ces jeunes la chance d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif de formation d'accès à l'emploi, avec pour objectif à terme de décrocher un emploi pérenne. La décision d'attribution de la Garantie Jeunes appartient à chaque Mission Locale. C'est également elle qui prend la décision de renouveler, de suspendre ou d'annuler l'allocation, notamment lorsque le jeune ne respecte pas ses obligations ou qu'il trouve du travail. En signant un contrat avec la Mission Locale, le jeune s'engage à déclarer chaque mois ses ressources. La Mission Locale s'engage pour sa part à lui proposer des actions collectives, des entretiens de suivi individuel, et des offres d'emploi ou de formation. La durée du contrat Garantie Jeunes est d'un an renouvelable. Son montant peut-être cumulé avec les revenus d'activité du bénéficiaire, mais dans la limite de certains plafonds.

4) La Garantie Jeunes sur le territoire du Pays Salonais

Les acteurs intervenant en direction de la jeunesse sur le territoire faisaient le constat d'une augmentation des problématiques d'exclusion durable sociale et professionnelle des publics jeunes âgés de 16 à 25 ans. En effet, ce public développe des « dynamiques négatives » avec des situations anormales d'inactivité qui se renforcent et conduisent à des situations d'exclusion durables de toutes solutions d'insertion professionnelle. Passer d'une "dynamique

négative" à une "dynamique positive" demeure donc l'enjeu essentiel de ce projet Garantie Jeunes, en permettant à ces publics de se réinvestir vers une insertion sociale qui dépend souvent d'une insertion économique, du retour d'une estime de soi et d'offrir une perspective de « choix d'avenir » pour chaque jeune concerné.

L'analyse contextuelle met en exergue le fait que la Résidence Habitat Jeunes est contrainte aujourd'hui d'exclure les jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes, qui semblent pourtant être à la périphérie des publics que l'établissement pourrait accueillir. En conséquence, nous allons maintenant centrer ce questionnement sur l'analyse du besoin en logement des jeunes qui ont intégré ce dispositif sur le territoire Salonais afin de savoir qui sont ces jeunes, quelle est leur problématique et quelles solutions l'association peut-elle leur proposer ?

II. UNE DÉMARCHE DIAGNOSTIC : CERNER LE BESOIN EN LOGEMENT DU PUBLIC « GARANTIE JEUNES »

Ce diagnostic exploratoire est organisé autour de trois grandes démarches : une enquête auprès des professionnels de la Mission Locale, une enquête à destination des publics Garantie Jeunes et enfin des entretiens avec des professionnels gestionnaires de Résidence Habitat Jeunes.

A. Rencontre avec les professionnels de la Mission Locale

J'ai rencontré la coordinatrice du dispositif de la Garantie Jeunes ainsi que le directeur adjoint de la Mission Locale du Pays Salonais pour les interroger sur la spécificité de ces publics. A l'issue de cet entretien, il ressort un réel besoin en hébergement pour un certain nombre de jeunes estimés à environ deux par « cohortes », soit une quinzaine de jeunes par an. Le profil de ces publics relève davantage d'un logement adapté de type dispositif d'hébergement d'urgence ou d'insertion dont dispose, entre autre, l'ADAMAL au travers le service du Pôle Hébergement. Cependant, nous ne pouvons pas leur dédier exclusivement ces dispositifs au détriment d'autres publics fragilisés. Compte tenu de ces éléments, il semble incontournable d'identifier et quantifier les besoins en logement de ces nouveaux publics sans solutions d'hébergement. C'est pourquoi, j'ai mené en février 2017, une enquête, auprès de 59 jeunes (29 garçons et 30 filles) sur 84 issus des 7 cohortes de Garantie Jeunes de la Mission Locale du Pays Salonais. Cette enquête anonyme a été réalisée sous la forme d'un questionnaire rempli soit de façon physique, soit par téléphone.

B. Synthèse des résultats de l'enquête auprès du public : Les jeunes en Garantie

Jeunes : quelle manière d'habiter ?

1) La cohabitation parentale

La cohabitation parentale est le mode d'habitat dominant puisque 56 % vivent chez leurs parents. La moitié des jeunes qui prolongent cette cohabitation parentale restent par choix, ne ressentant pas le besoin de quitter le domicile parental. Alors que pour l'autre moitié, le critère économique est prépondérant dans leur choix de continuer à vivre chez leurs parents. La réalité économique de leur situation s'impose à leur désir d'indépendance. Seulement 21% d'entre eux déclarent avoir réussi à commencer à épargner pour l'accès au logement. Certains vivants au domicile parental évoquent la crainte de se retrouver mis à la porte de chez leurs parents.

2) Le logement autonome ou temporaire

Malgré leurs faibles ressources, 22 % des jeunes en Garantie Jeunes sont parvenus à accéder à des solutions de logement autonome (8%) ou de logement adapté (14%). Parmi les jeunes en situation de logement autonome, les locataires du parc privé sont majoritaires (80%) au parc social, qui pourtant correspondrait mieux à leur situation économique mais qui est bien plus difficilement accessible. Les jeunes ont eu davantage recours à des solutions d'hébergement transitoires (Allocation Logement Temporaire, CHRS, Résidences Sociales, ...) proposant une solution alternative au logement autonome et qui correspond mieux à leur situation financière puisque le montant de la participation à la charge du jeune est adapté à ses revenus. Les jeunes en Garantie Jeunes qui parviennent à se loger sont toutefois confrontés à de grandes difficultés de maintien dans le logement. 54% d'entre eux déclarent rencontrer des difficultés pour payer leur loyer. Ce dernier représentant, dans la plupart des cas, plus de la moitié de leur revenu mensuel.

3) L'hébergement chez un tiers

L'hébergement chez un tiers, qui demeure la seule alternative au CHRS ou à la rue, concerne 22 % des jeunes en Garantie Jeunes. Il s'agit principalement de leurs amis ou d'un tiers familial. La raison principale à cette situation d'hébergement est la rupture familiale entraînant la décohabitation parentale, par contrainte. En effet, 75 % d'entre eux déclarent qu'ils vivaient chez leurs parents et qu'ils se sont retrouvés en défaut de logement suite à une rupture familiale. La durée d'hébergement chez un tiers est généralement assez longue puisqu'elle représente en moyenne 7 mois. Les déclarations des jeunes nous permettent de constater qu'il y a des situations plus préoccupantes que d'autres. En effet, pour 59% de ces jeunes la situation d'hébergement est un véritable frein à l'insertion socio-professionnelle.

L'hébergement précaire, en intermittence chez des connaissances, entraîne une fatigue physique et morale qui les handicape dans leurs recherches.

91% des jeunes qui sont sur ce dispositif, pensent que ce nouveau statut ne leur permet pas d'accéder au logement autonome. En effet, ils verbalisent que leurs ressources mensuelles restent trop faibles pour assumer des charges de logement. Selon eux, le statut ne répond pas aux critères des propriétaires privés particuliers qui leur ferment systématiquement la porte (CDI, un salaire équivalent à trois fois le montant du loyer, un garant physique, ...).

Les résultats obtenus au cours de cette enquête corroborent le rapport intermédiaire du comité scientifique en charge de l'évaluation nationale de l'expérimentation « Garantie Jeunes » qui met en avant que « 33 % ont déjà eu dans leur vie de grosses difficultés de logement, ne sachant pas où loger ou dormir et 6% étaient dans une situation de logement instable ou sans abri dans les mois précédant l'entrée en Garantie Jeunes ».³

C. Rencontre avec les responsables de structures Habitat Jeunes

J'ai réalisé une grille d'entretien en direction des responsables des structures Habitats Jeunes afin de connaître leur positionnement sur le dispositif « Garantie Jeunes ». Les structures interrogées sont implantées sur trois territoires dont le dispositif est mis en place depuis octobre 2013. J'ai ainsi constaté que d'un territoire à l'autre le positionnement institutionnel est très différent. Les structures, qui ont fait le choix d'héberger ces publics, ont construit un travail de réseau décliné dans le cadre de convention avec les Missions Locales de secteur. Cela a permis d'héberger environ une douzaine de jeunes par an dans chaque structure concernée. Le partenariat mis en place avec les Missions Locales permet alors d'anticiper les éventuelles difficultés et de sécuriser ainsi le parcours résidentiel du jeune. Au-delà de l'hébergement, il permet d'inscrire le bénéficiaire dans une démarche active de son parcours en identifiant les interlocuteurs qui pourront répondre à ses besoins. Les autres structures RHJ déclinent les dossiers des jeunes en Garantie Jeunes au motif que la situation est trop précaire ou elles acceptent d'en héberger mais très à la marge (3/an). Par ailleurs, les responsables des structures Habitat Jeunes interrogés reconnaissent que l'accompagnement de ces publics demande à être plus soutenus mais dans l'ensemble l'expérience d'héberger des jeunes en Garantie Jeunes est plutôt positive.

• ³ Rapport intermédiaire « Garantie Jeunes », Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes, Novembre 2016.

PROBLÉMATIQUE

L'analyse contextuelle et la démarche diagnostic mettent en tension le besoin en logement de jeunes en situation de précarité et la fragilité du modèle économique et d'accompagnement de la Résidence Habitat Jeunes censé pouvoir les accueillir.

Il existe en effet un véritable enjeu éthique pour l'association qui, par son essence et son existence même, doit essayer d'apporter une solution d'hébergement à ces jeunes tout en préservant ou en pérennisant le modèle économique de l'établissement qu'elle gère. L'accueil de ces jeunes implique également un décalage du « cœur de métier » en révisant à la baisse le seuil d'exigence et en acceptant, pour les professionnels, de travailler autrement avec les mêmes moyens. Il s'agit ainsi de trouver la bonne formule et le bon équilibre pour répondre aux missions de l'établissement tout en accompagnant au mieux ce nouveau public. Les préconisations, qui suivent, visent un modèle intégratif de ce nouveau public au sein de l'établissement afin que leur accueil devienne une chance et une force dans leur parcours d'insertion socio professionnelle.

III. LES PRÉCONISATIONS

A. Adapter une nouvelle offre de service afin de répondre à la diversité des besoins de cette jeunesse à multiples visages

Ce travail d'expertise m'amène à proposer à ma direction de développer une nouvelle offre de service et d'adapter l'offre existante pour permettre aux jeunes en Garantie Jeunes d'accéder à un toit malgré leur situation précaire. En effet, ce dispositif expérimental serait une réponse à la problématique logement de ces jeunes. L'idée est de pouvoir offrir à ces jeunes un parcours résidentiel possible au sein de la RHJ. Ce logement doit être alors en adéquation avec leurs besoins, leur situation professionnelle instable et leurs faibles ressources. Cette nouvelle offre de service, suppose d'adapter le projet de service en intégrant des actions stratégiques pour accompagner le changement dans les pratiques professionnelles.

B. Renforcer le partenariat

Les entretiens menés auprès des responsables de différentes structures Habitat Jeunes me conduisent à penser une offre de service basée sur un partenariat étroit avec la Mission Locale qui assure l'accompagnement de ces publics dans le cadre de la Garantie Jeunes. Les équipes de la RHJ et de la Mission Locale devraient se rencontrer régulièrement afin d'apprendre à travailler ensemble et construire des outils communs qui cadreront l'hébergement de ces jeunes. L'accueil de ce public plus fragilisé nécessitera un accompagnement de proximité, c'est pourquoi il est indispensable de réécrire la convention avec la Mission Locale du Pays

Salonais qui date de 2006. Cela permettrait de définir le rôle de chacun et d'intégrer la RHJ aux commissions « Garantie Jeunes » pour identifier en amont les modalités d'accueil et de prise en charge des publics.

C. Faire évoluer les pratiques professionnelles pour répondre à l'évolution du public

Adapter notre offre de service suppose une réorganisation du travail qui implique d'accompagner les professionnels à accueillir ce « nouveau » public et à travailler en collaboration avec nos partenaires. Il est essentiel que l'ensemble de l'équipe puissent s'impliquer et s'approprier ce projet dès son origine de manière individuelle et collective. Pour cela, il faudra fédérer les professionnels autour de ce projet commun en mettant en place dans le cadre des réunions d'équipe hebdomadaires des temps de travail pour redéfinir et réfléchir de manière collégiale les modalités d'accompagnement, de la procédure d'admission jusqu'à la sortie du dispositif. Il est primordial que chacun puisse nourrir ce projet de ses idées. Une réflexion autour de la réécriture du projet de service en associant l'équipe, dans le cadre de groupe de travail, va permettre à chacun de se positionner dans une organisation projetée, se réapproprier le projet, le construire et le mettre en œuvre sur le terrain.

D. Développer de nouvelles sources de financement

Il semble nécessaire de réaliser une note d'opportunité présentant le projet de cette nouvelle offre de service en faveur du public spécifique Garantie Jeunes pour communiquer auprès des collectivités territoriales ou des fondations privées afin d'obtenir de nouvelles sources de financement. En effet, l'obtention d'une subvention de fonctionnement supplémentaire permettrait d'augmenter le temps de travail d'un travailleur social au sein de l'équipe afin de renforcer l'accompagnement auprès des publics. De plus, pour les jeunes qui n'auraient pas pu accéder à un logement plus pérenne, l'obtention d'une subvention spécifique pourraient permettre de créer un fond de sécurisation qui permettrait à la fin de la prise en charge « Garantie Jeunes » de poursuivre pendant deux ou trois mois l'hébergement afin d'accompagner le jeune vers un dispositif d'hébergement plus adapté de type CHRS.

CONCLUSION

Ma démarche d'expertise s'est appuyée sur le constat que l'association ADAMAL, ne pouvait pas répondre à certains jeunes à cause de leur situation instable alors que depuis sa création, elle a toujours démontré sa volonté d'accroître ses capacités d'accueil et d'offre de logements pour des publics qui ont besoin d'être guidé dans les démarches pour l'accès ou le maintien au logement. Ce constat m'a donc amené à réfléchir sur la capacité de la structure à héberger des jeunes relevant du dispositif Garantie Jeunes. C'est pourquoi après avoir effectué une analyse du contexte général, j'ai réalisé une étude des besoins de ces jeunes en matière d'hébergement avant de développer des axes de propositions permettant de poser des actions stratégiques. A travers ce questionnement, je préconise notamment de travailler le développement d'une nouvelle offre de service pour des publics spécifiques qui pourrait s'inscrire dans le cadre d'un projet d'extension de la RHJ. Dans le cadre de ce nouveau projet, l'établissement serait amené à repenser de manière globale son offre de service à travers une réhabilitation des locaux actuels. Cette opportunité permettrait d'envisager de répondre à la volonté d'accueillir de nouveaux publics et d'apporter une solution d'hébergement à cette frange de jeunes adultes inscrits dans une dynamique professionnelle via le dispositif « Garantie Jeunes ».

ANNEXES

❖ TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : La charte de l'Union Nationale de l'Habitat des Jeunes

Annexe 2 : Organigramme de l'association ADAMAL

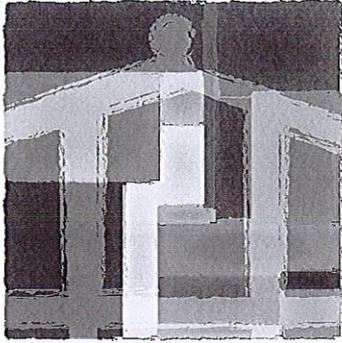
Annexe 3 : Organisation des services de l'association ADAMAL

Annexe 4 : Evolution de la typologie des publics accueillis au cours des trois dernières années au sein de la Résidence Habitat Jeunes de Salon de Provence

Annexe 5 : La mise en route de la Garantie Jeunes

Annexe 6 : La démarche Diagnostic : les supports utilisés :

- Grille d'entretien avec les professionnels de la Mission Locale du Pays Salonais.
- Questionnaire sur le logement des Jeunes en Garantie Jeunes
- Analyse de ce questionnaire
- Grilles des entretiens réalisés auprès des responsables de structure Habitat Jeunes



CHARTRE UNHAJ

Les signataires de la Charte UNHAJ veulent, en signifiant leur adhésion individuelle et collective, énoncer les principes communs qui fondent leur action, formuler les traits essentiels de sa mise en œuvre, définir les missions qu'ils assignent à leur Union.

PRÉAMBULE

L'existence de foyers accueillant sur leur route de jeunes travailleurs isolés est aussi ancienne que le sont le compagnonnage et la solidarité. Car aussi loin que l'on remonte dans le temps, des hommes et des femmes, jeunes le plus souvent, se sont arrachés à leur famille et à leur terroir pour vivre leur vie et, très souvent, pour chercher simplement à survivre.

C'est en 1955, dans un contexte de crise aiguë du logement, que les associations gestionnaires de foyers, issues de mouvements de jeunesse, se rassemblent et unissent, au plan national, leur imagination et leurs talents pour développer l'accueil des jeunes en milieu urbain et constituer, auprès des pouvoirs publics, un interlocuteur unique.

Génération après génération des jeunes, garçons et filles, rencontrent des obstacles pour s'intégrer dans la vie économique, sociale, culturelle, civique. C'est à ce défi que l'UNHAJ a décidé, depuis son origine, de se confronter. Être à l'écoute des jeunes, traduire auprès des pouvoirs publics, avec eux, leurs besoins et leurs aspirations telle a été et telle demeure sa mission.

Offrir gîte et appui à des jeunes, une possibilité d'épanouissement, d'accès à la culture, d'intégration active au sein de la communauté nationale, voilà ce qui a constitué le fondement de l'identité collective des associations gestionnaires de foyers qui se sont regroupées en Union.

Les pouvoirs publics ont reconnu et encouragé cette ambition. Pour ne se rappeler que quelques temps forts :

- ➔ définition du statut de FJT (circulaire 1971 et loi sociale 1975),
- ➔ reconnaissance de l'action socio-éducative (circulaire 1971 et loi sociale 1975),
- ➔ aide au renforcement des compétences professionnelles du réseau (dotation en postes Fonjep),
- ➔ modernisation et développement de l'insertion par l'habitat, (Accord cadre 1989).

Cette présence reconnue des associations au niveau local a pu ainsi se développer sur l'ensemble des territoires, départemental, régional, national et, dès 1970 en Europe.

La mission que se sont donnée les associations en s'unissant voici quarante ans est plus que jamais d'actualité. Elle revêt un caractère d'intérêt national. De la condition faite aux jeunes dépend la société de demain. Elle sera la leur. Ils auront, à leur tour, la mission de construire le monde à venir. Cette Charte qui nous engage s'inscrit dans une histoire collective et dans un devenir fondé sur le développement des personnes et leur capacité à établir et faire progresser ensemble une société confiante en son humanité.

PRINCIPES

Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité.

Dans la diversité de nos engagements et de nos opinions, nous refusons la perspective d'une société favorisant l'individualisme, l'isolement, la marginalisation, l'exclusion, la xénophobie et le racisme.

Notre engagement historique aux côtés des jeunes travailleurs se traduit aujourd'hui par un engagement aux côtés de tous ceux qui veulent bâtir leur place dans la société, quelle que soit leur situation à l'égard du travail.

L'ACTION

Chaque signataire exerce une volonté politique par laquelle il s'engage à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques faisant des jeunes des acteurs reconnus de la vie et du développement d'un territoire.

Chaque signataire s'engage à faire émerger, dans une collaboration permanente avec tous ceux dont c'est la responsabilité le constat des désirs, des besoins et des attentes des jeunes dans tous les domaines où se construit leur développement social et professionnel.

Chaque signataire forge avec ses partenaires et avec les jeunes les réponses diversifiées utilisant habitat, emploi, culture, mobilité, bien-être, formation, loisirs non seulement dans leur valeur d'usage, mais également dans les effets sociaux qu'ils produisent. Il s'attache ainsi à satisfaire en même temps aux besoins et aux attentes énoncées par les jeunes et à leur exigence, même muette, de considération et de légitimité.

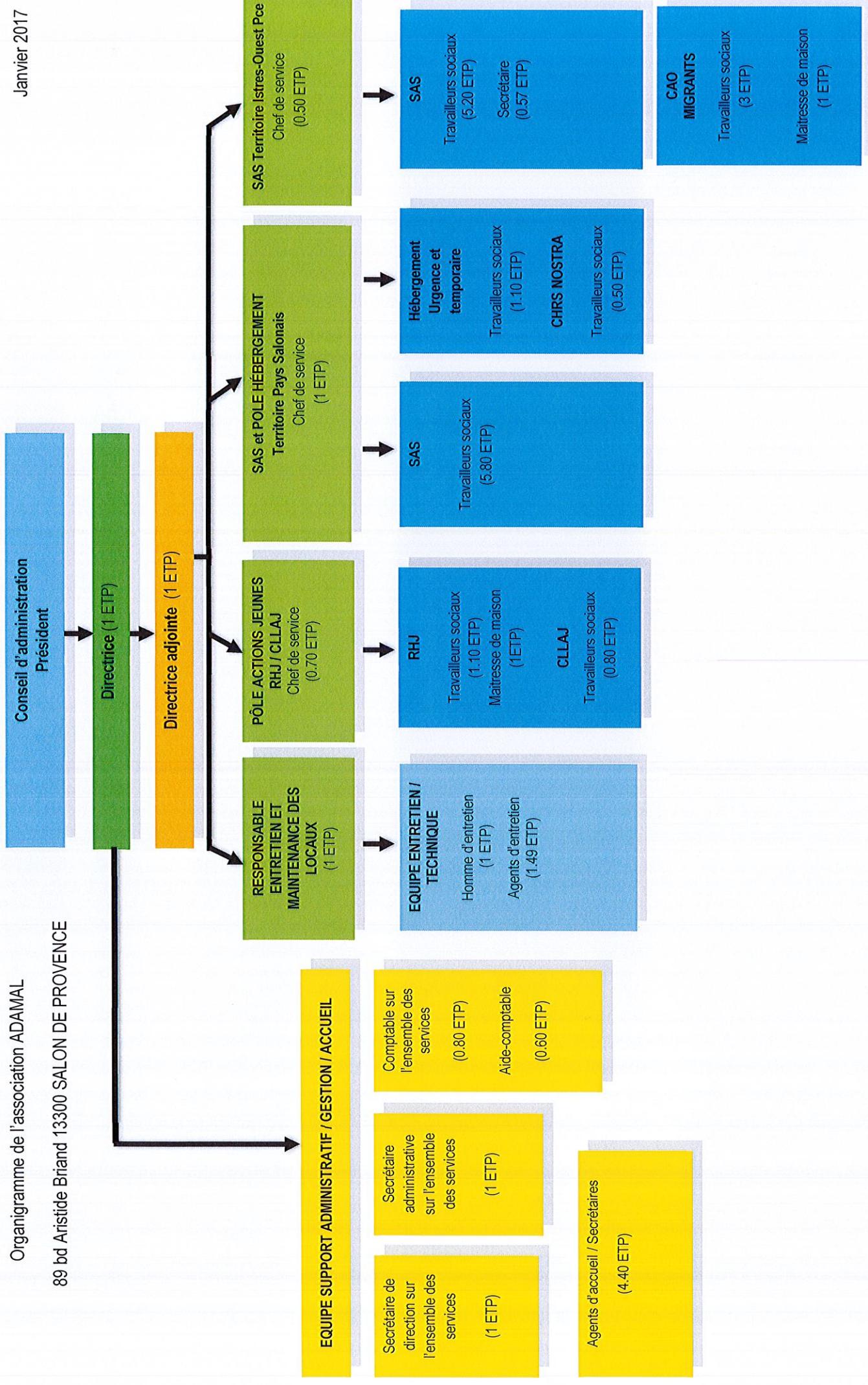
Chaque signataire assure la gestion de projets ainsi conçus, et assume ce faisant la confrontation entre volonté politique, exigence pédagogique et construction économique.

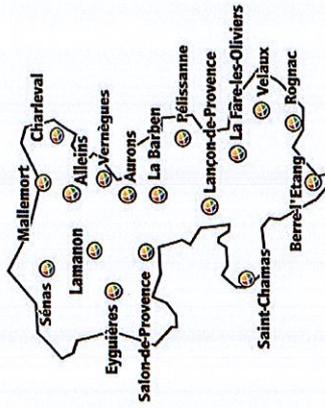
Chaque signataire participe en retour à la réflexion permanente menée avec ses partenaires, et fait ainsi évoluer analyses, stratégies et projets.

L'UNION

Nous nous unissons pour :

- travailler, dans notre diversité, à l'élaboration de projets communs de développement des politiques au service de la jeunesse, notamment en matière d'habitat des jeunes.
- témoigner de la situation des jeunes que nous accueillons, être force collective de proposition et partie prenante de la mise en œuvre des politiques qui les concernent, ainsi que de leur évaluation.
- promouvoir un idéal associatif et démocratique.
- organiser la promotion et la défense de nos idées et de nos actions, accompagner notre développement, en créant les moyens communs nécessaires.
- mobiliser, par la proposition, la concertation et la coopération, l'ensemble de nos partenaires publics et privés.





Antenne Pays Salonnais

Service
Accompagnement au
Logement

Service CLLAJ

Service Résidence
Sociale FJT

Service
Pôle Hébergement

Mesures ASELL
généralistes et
prévention
des expulsions
Antenne prévention
expulsions
Actions sociales
collectives
Ateliers recherche
Logement (ARL)

Mesures ASELL
jeunes
Point Logement
Jeunes
Bail accompagné
(Public 18-30 ans)

80 chambres
individuelles
(Dont 8 chambres
affectées au service
Pôle Hébergement)
(Public 18-30 ans)

17 logements
transitoires
Au sein du FJT
5 chambres insertion
3 chambres urgence
(Capacité totale
d'accueil : 46 places)
5 places au CHRS
NOSTRA (Public
isolé en souffrance
psychique)



Antenne Istres - Ouest Provence + commune de Port de Bouc

Service
Accompagnement au Logement

Centre d'Accueil et
d'Orientation de
Migrants

Mesures ASELL généralistes et
prévention des expulsions
Permanences des travailleurs
sociaux sur FOS S/MER / ISTRES /
MIRAMAS / PORT ST LOUIS DU
RHONE
Participation aux CCAPEX
Mesures d'Accompagnement Social
Personnalisé (MASP)
Ateliers recherche Logement (ARL)
Gestion Logements temporaires
PORT SAINT LOUIS DU RHONE et
FOS SUR MER

Sur le site de l'AFPA
d'Istres
Accueil et
accompagnement :
de migrants et
réfugiés statutaires
40 places
Public isolé

ÉVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCUEILLIS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES AU SEIN DE LA RÉSIDENCE HABITAT JEUNES DE SALON DE PROVENCE

LE PUBLIC ACCUEILLI

	2014	2015	2016
Entrées	61	71	78
Sorties	73	69	81
Taux de remplissage	94.44%	89.51%	92.22%
Durée moyenne de séjour	10.9 mois	11.20 mois	9.8 mois
Nombres de résidents présents sur l'année	141	147	149

La durée de séjour sur ces 3 dernières années est de 10.6 mois et le taux d'occupation est de 92.06 %.

LE PROFIL DES PUBLICS

	2014	2015	2016
HOMMES	94	98	107
FEMMES	47	49	42
AGE DU PUBLIC			
16/25 ans	116	123	134
25/30 ans	25	24	15
STATUTS SOCIO-PROFESSIONNEL			
Etudiants / lycéens	31	22	19
Salariés	39	37	40
Contrat apprentissage / professionnel	16	26	52
Stagiaire / formation	38	41	35
Autres	17	21	3
RESSOURCES			
Moins de 600 €	80	69	68
De 601 € à 900 €	40	49	30
Plus de 901 €	21	29	51

Ce tableau représentatif de l'évolution des publics met en avant qu'au cours de ces trois dernières années, nous avons accueillis en moyenne 146 jeunes par an au sein de la Résidence Habitat Jeunes. La population hébergée reste très jeune puisque 85 % des publics ont moins de 25 ans. Nous accueillons des mineurs lorsqu'ils sont en contrat d'apprentissage avec l'accord de leurs parents qui sont présents lors de l'entretien d'entrée afin de cosigner le contrat de résidence. Les jeunes en rupture familiale, représentent 27% de la population accueillie. 49% des jeunes hébergés perçoivent moins de 600 euros alors que 24.5 % d'entre eux perçoivent plus de 900 euros par mois.

LA MISE EN ROUTE DE LA GARANTIE JEUNES

**21 janvier
2013:**

Plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

**8 juillet
2014:**

Montée en charge de la G.J. Objectif de 100000 jeunes à fin 2017.

**31 décembre
2015:**

Montée en puissance avec 46000 jeunes entrés sur le dispositif.

Janvier 2017:

Généralisation de la GJ sur tout le territoire

**1 octobre
2013:**

Expérimentation GJ dans 10 territoires pour 10000 jeunes

**1 décembre
2014:**

Extension à 62 nouveaux départements

**8 février
2016:**

19 Départements supplémentaires rejoignent le dispositif.



GRILLE D'ENTRETIEN

<p>Date l'entretien : Novembre 2017</p> <p>Question de départ :</p> <p>Combien de jeunes en Garantie Jeunes sont en difficultés logement ?</p> <p>Thème abordé : Les besoins en logement des jeunes issus du dispositif Garantie Jeunes.</p>	<p>Service : Mission Locale du Pays Salonais</p> <p>Fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Adjoint - Chargée de mission coordinatrice du dispositif Garantie Jeunes.
<p>Thèmes</p>	<p>Commentaires</p>
<p>Les besoins logement des publics Garantie Jeunes</p>	<p>La rencontre était centrée sur le public qui bénéficie du dispositif de la Garantie Jeunes mis en place en avril 2016 au sein de la Mission Locale.</p> <p>Les responsables de la Mission Locale souligne un réel besoin en logement pour les jeunes de la Garantie Jeunes qu'ils estiment à environ deux par « cohortes ». Ils décrivent un public fragile avec des parcours de vie chaotique, qui demandent un accompagnement spécifique. A ce jour, les conseillers orientent les jeunes sur les dispositifs de logement adapté par le biais du SIAO mais les délais d'attente importants ne permettent pas de répondre à certains jeunes. Ils rencontrent alors des difficultés à se stabiliser dans leur parcours d'insertion socio-professionnel faute d'un hébergement stable.</p> <p>La réflexion que nous avons menée au cours de cet entretien avait besoin d'être approfondie à travers une analyse des besoins en logement de ces jeunes ce qui m'a amené à construire un questionnaire.</p>

Le logement des jeunes en Garantie Jeunes (18-25 ans)

Ce questionnaire vise à mesurer le besoin de logement des jeunes en Garantie Jeunes. Il s'agit d'un questionnaire anonyme, vous pouvez répondre le plus librement possible. Merci,

A. Votre profil

1. Dans quelle ville, vivez-vous ?

.....

2. Vivez-vous :

- Seul sans enfants
- Seul avec enfants
- En couple sans enfants
- En couple avec enfants

3. Quel est votre âge ?

- 18 ans
- 19 / 21 ans
- 22 / 24 ans
- 25 ans

4. Etes-vous :

- Un Homme
- Une femme

5. Quelle est la nature de vos relations avec votre entourage ?

- Relations cordiales
- Relations tendues
- Rupture familiale
- Autre : précisez :

6. Avez-vous un diplôme :

- Oui
- Non

Si oui, quel est-il ?

- Brevet des collèges
- CAP
- BEP
- BAC général
- Autre : précisez :

Si non, à quel niveau avez-vous quitté le système scolaire ?

.....

7. Quelle est la nature de vos revenus mensuels ?

- Garantie Jeunes
- Activité professionnelle : précisez : CDD, Intérim, CDI,
- Pôle emploi
- Indemnités de formation
- Aides sociales
- Autre, précisez :

8. Quel est le montant de vos revenus mensuels ?

.....

B. Votre situation de logement : vous vivez en logement temporaire ou autonome

1. Vous êtes dans un logement temporaire ?

- Oui
- Non

2. Vous êtes dans un logement autonome ?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu non aux deux dernières questions, vous pouvez passer à la partie C du questionnaire.

3. Quel type de logement occupez-vous ?

- Centre hébergement de type CHRS
- Résidence sociale
- Foyer jeunes travailleurs
- Logement en sous location par une association
- Logement social
- Logement dans le parc privé
 - Autre, précisez :

4. Combien de temps avez-vous attendu pour pouvoir en bénéficier ?

.....

5. Avez-vous rencontré des difficultés pour accéder à ce logement ?

- Oui
- Non

Si oui, pour quelles raisons ?

- Ressources financières trop faibles
- Emploi précaire
- Manque d'accompagnement social
 - Non connaissance des démarches à effectuer
- Propositions de logements non adaptées à vos besoins
- Autre, précisez

6. Avez-vous fais appel à des structures pour vous aider dans vos démarches ?

- Oui : Précisez
- Non

7. Payez-vous un loyer ?

- Oui
- Non

Si oui, quel est le montant de ce dernier :

8. Rencontrez-vous des difficultés pour payer votre loyer ?

- Jamais
- Rarement
- Occasionnellement
- Assez-souvent
- Très souvent

9. Pour quelles raisons ?

- Revenu mensuel trop faible
- Mauvaise gestion du budget
- Revenu mensuel trop aléatoire
- Loyer trop élevé
- Autre, précisez :

10. Bénéficiez-vous d'aides pour vous loger ?

- Oui
- Non

Si oui, quelle est la nature de vos aides ?

- Aides sociales (APL, ALS...)
- Aides financière de la famille
- Autre, précisez :

11. Quel est le montant mensuel de vos aides ?

.....

C. Votre situation de logement : vous vivez chez vos parents

1. Pour quelles raisons, vivez-vous chez vos parents ?

- Vous ne ressentez pas le besoin de partir du domicile parental
- Vous préférez rester chez vos parents pour mettre de l'argent de côté
- Vous ne vous sentez pas prêt à assumer les responsabilités d'être locataire
 - Vos ressources financières sont trop faibles pour bénéficier d'un logement
 - Vous n'avez pas de situation socio-professionnelle stable
 - Vous n'avez pas d'autres solutions de logement
 - Autre, précisez :

2. Avez-vous des économies pour accéder au logement ?

- Oui
- Non

D. Votre situation logement : vous êtes sans logement ou hébergé chez un tiers

1. Depuis combien de temps êtes-vous sans logement ?

.....

2. Quelle était votre situation logement avant de vous retrouver sans logement ?

- Chez vos parents
- En hébergement temporaire (FJT, résidence sociale, CHRS,...)
 - En logement temporaire
 - En logement autonome
 - En famille d'accueil
 - En Maison d'enfants à caractère social
 - Autre, précisez :

3. Quelle situation, vous a amené à perdre votre logement ?

- Rupture familiale
- Perte d'emploi
- Perte de revenus
- Sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Rupture conjugale
- Impayé de loyer
- Autre, précisez :

4. Seriez-vous d'accord pour dire que vous rencontrez des difficultés pour vous maintenir dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle, à cause de votre situation logement ?

- Pas d'accord du tout
- Plutôt pas d'accord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

5. Si vous êtes d'accord ou plutôt d'accord pour quelles raisons rencontrez-vous des difficultés ?

- Manque d'hygiène
- Difficultés pour se changer
- Difficultés pour prendre ses repas
- Fatigue physique ou morale
- Autre, précisez :

6. Vous qui êtes dans un processus de recherche d'emploi, le fait d'être sans logement, vous handicape-t-il dans vos recherches ?

- Oui
- Non

Selon vous, pourquoi :

.....
.....
.....

7. Le dispositif garantie jeunes vous offre-t-il la possibilité d'accéder au logement autonome ?

- Oui
- Non

Selon vous, pourquoi :

.....
.....
.....

➤ **Seriez-vous intéressés pour participer à un atelier collectif sur la thématique de l'accès au logement ?**

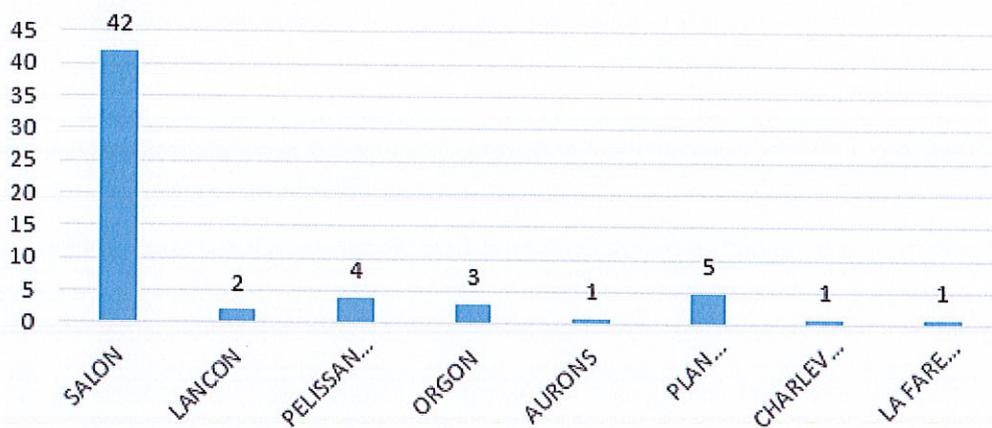
- Oui
- Non

Le logement des jeunes en Garantie Jeunes (18-25 ans)

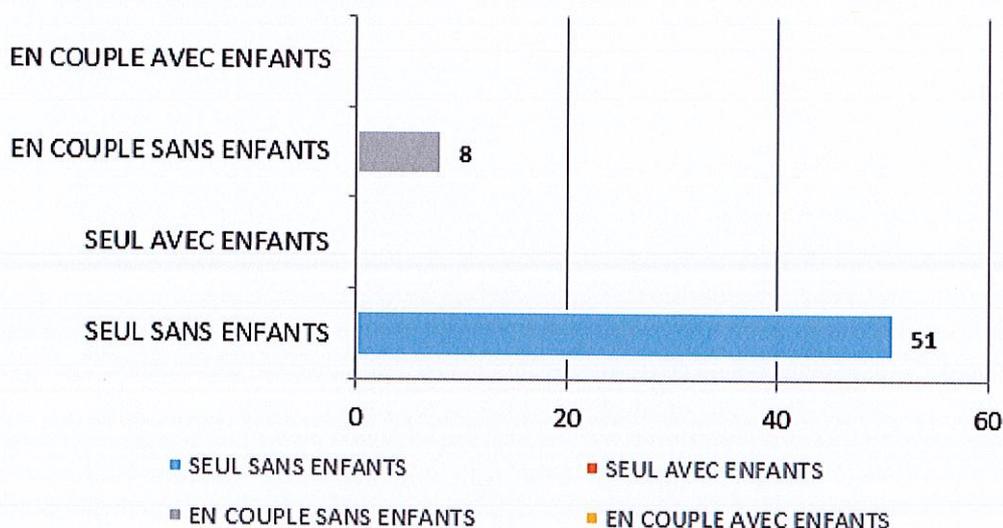
Ce questionnaire vise à mesurer le besoin de logement des jeunes en Garantie Jeunes. Il s'agit d'un questionnaire anonyme, vous pouvez répondre le plus librement possible.

A. Votre profil

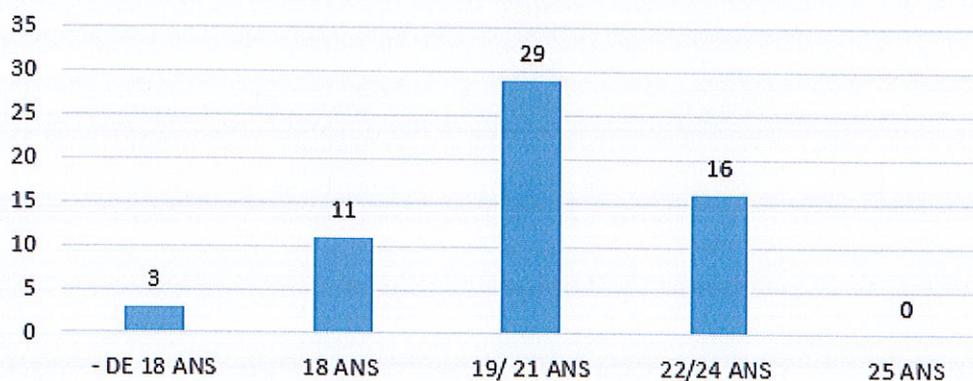
1. Dans quelle ville, vivez-vous ?



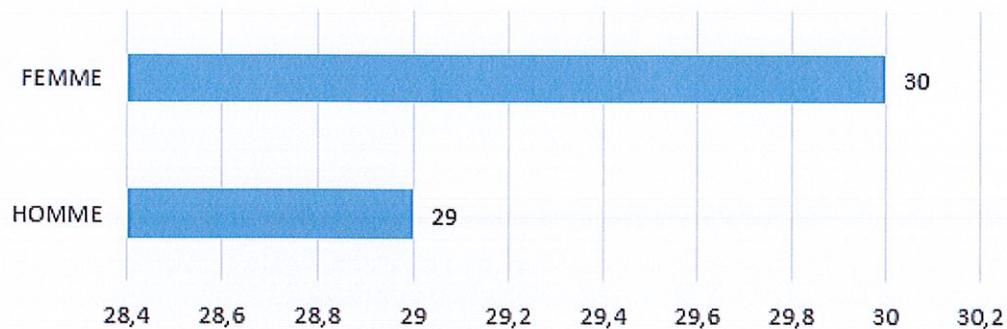
2. Vivez-vous : composition familiale :



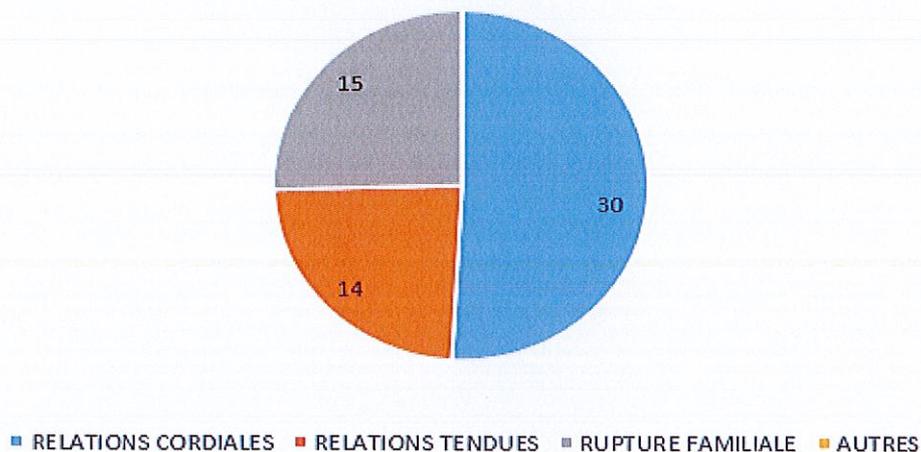
3. Quel est votre âge ?



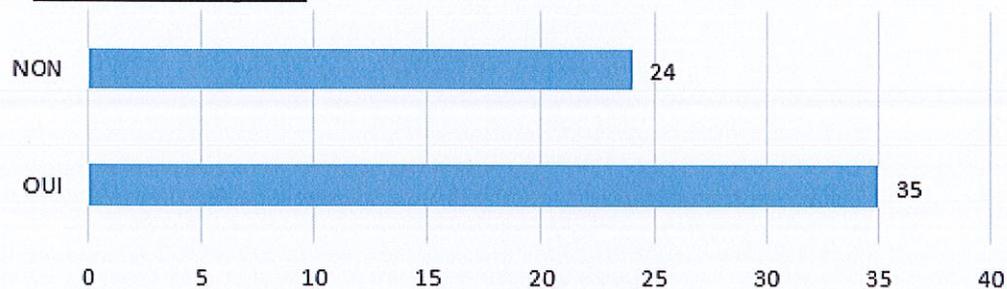
4. Etes-vous :



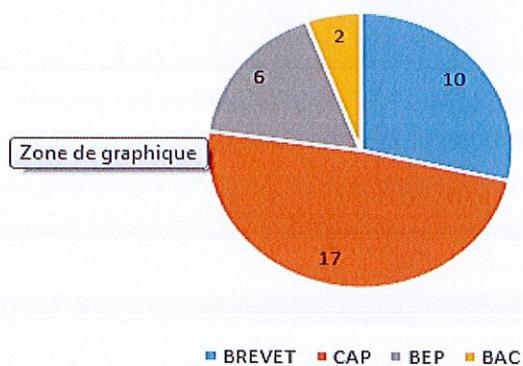
5. Quelle est la nature de vos relations avec votre entourage ?



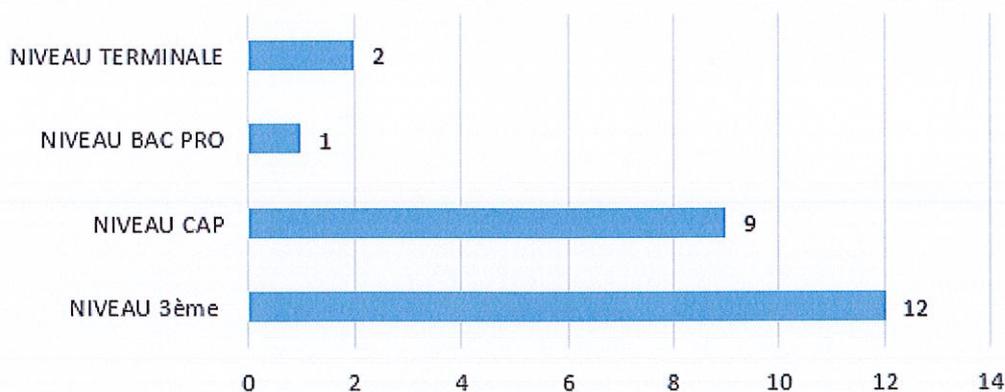
6. Avez-vous un diplôme :



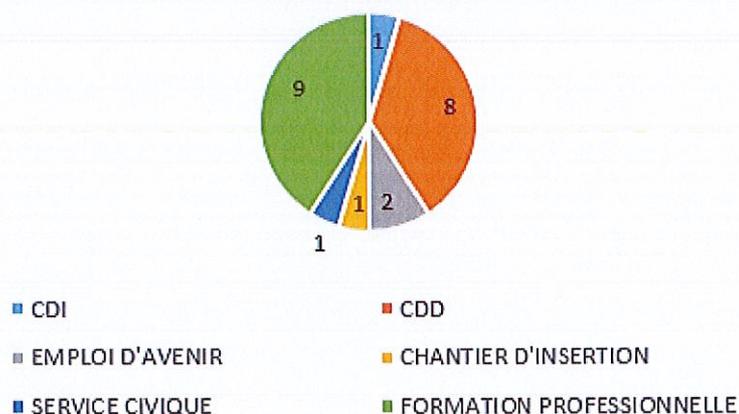
Si oui, quel est-il ?



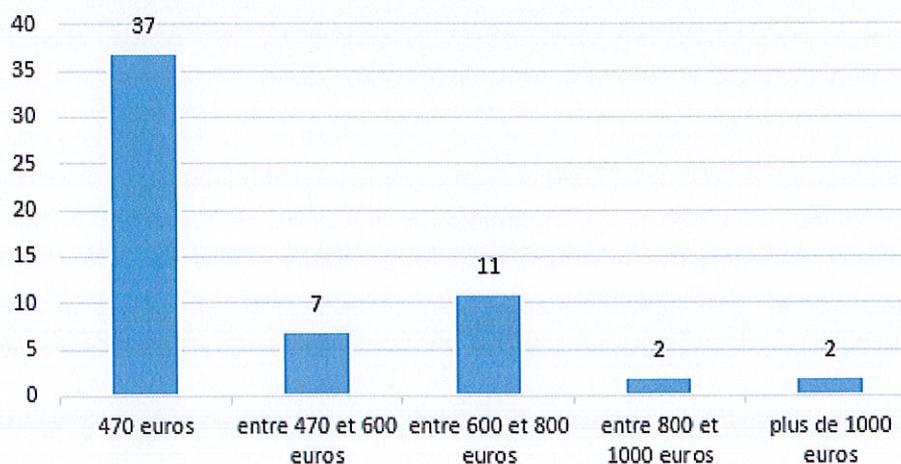
Si non, à quel niveau avez-vous quitté le système scolaire ?



8. Avez-vous intégré une activité professionnelle ou formation depuis votre entrée dans le dispositif ?

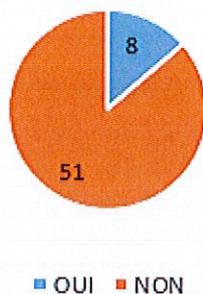


7. Quel est le montant de vos revenus mensuels ?

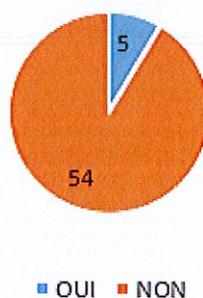


B. Votre situation de logement : vous vivez en logement temporaire ou autonome

1. Vous êtes dans un logement temporaire ?

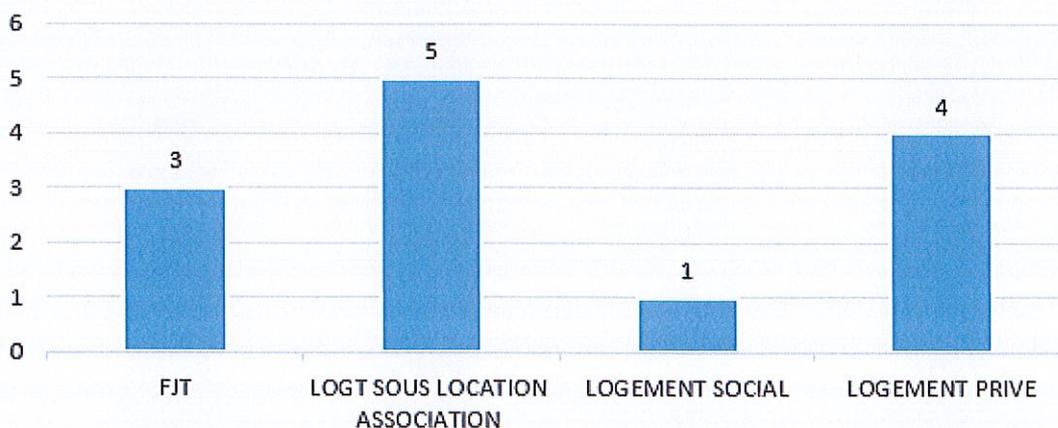


2. Vous êtes dans un logement autonome ?

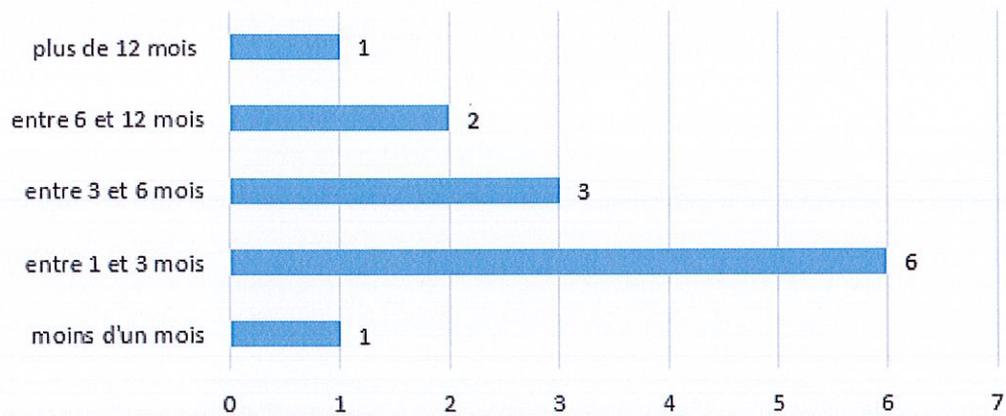


Si vous avez répondu non aux deux dernières questions, vous pouvez passer à la partie C du questionnaire.

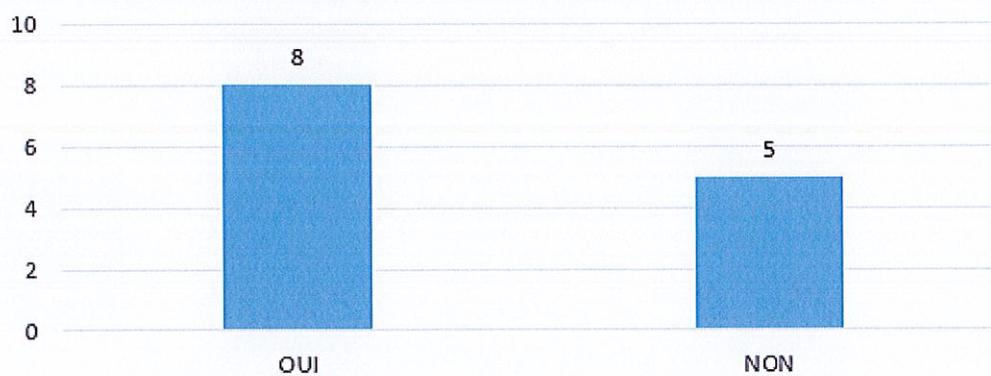
3. Quel type de logement occupez-vous ?



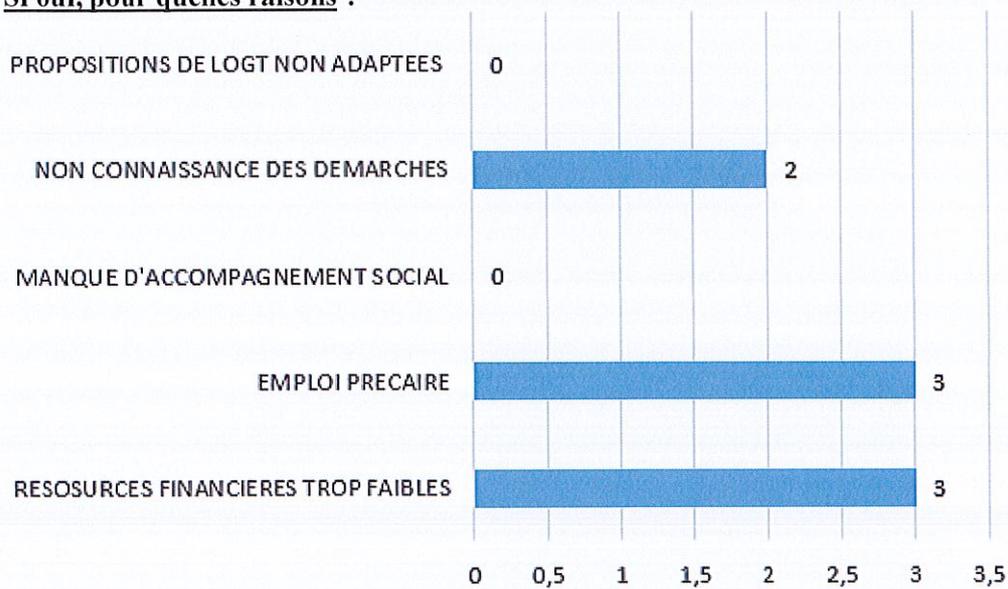
4. Combien de temps avez-vous attendu pour pouvoir en bénéficier ?



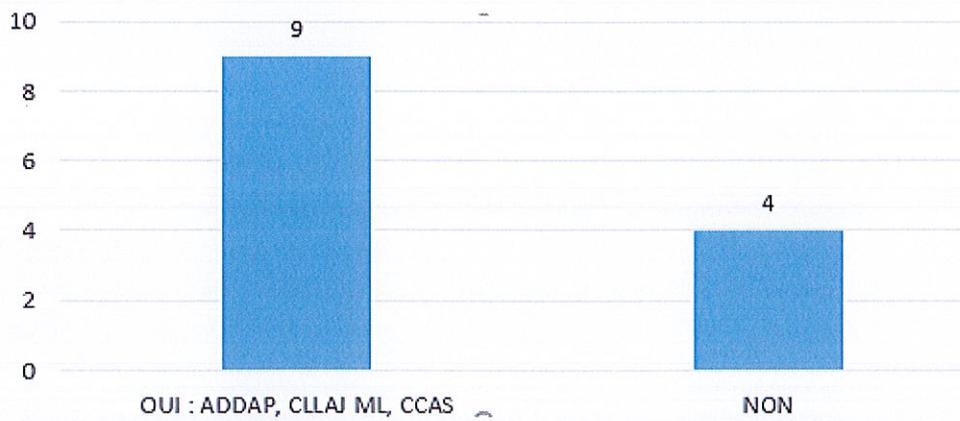
5. Avez-vous rencontré des difficultés pour accéder à ce logement ?



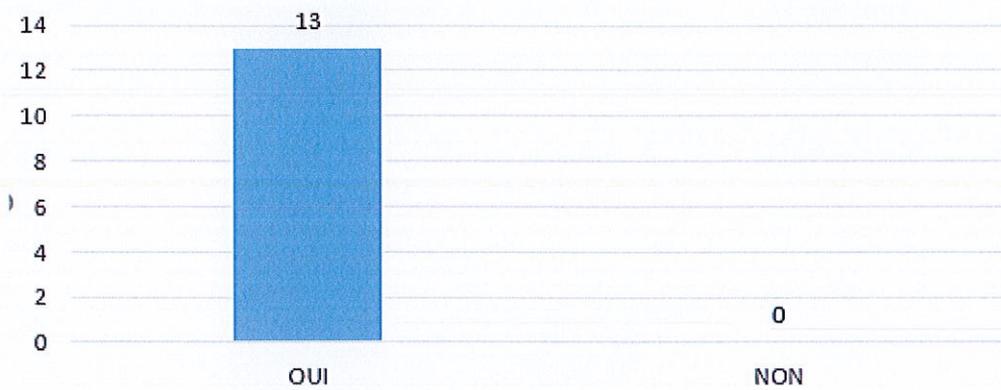
Si oui, pour quelles raisons ?



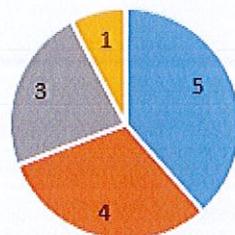
6. Avez-vous fais appel à des structures pour vous aider dans vos démarches ?



7. Payez-vous un loyer ?

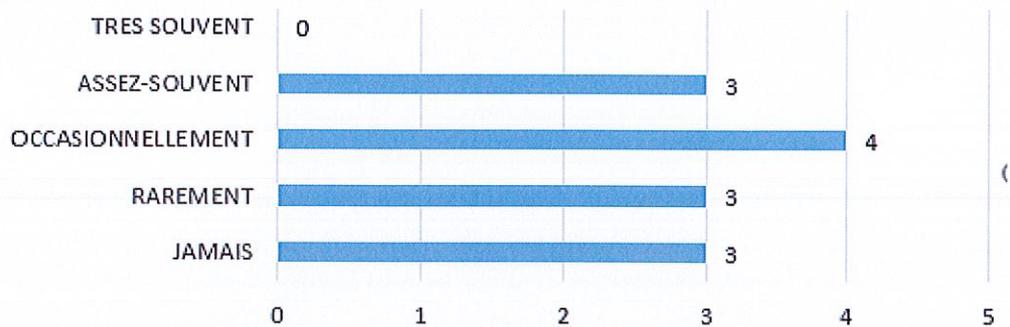


Si oui, quel est le montant de ce dernier :

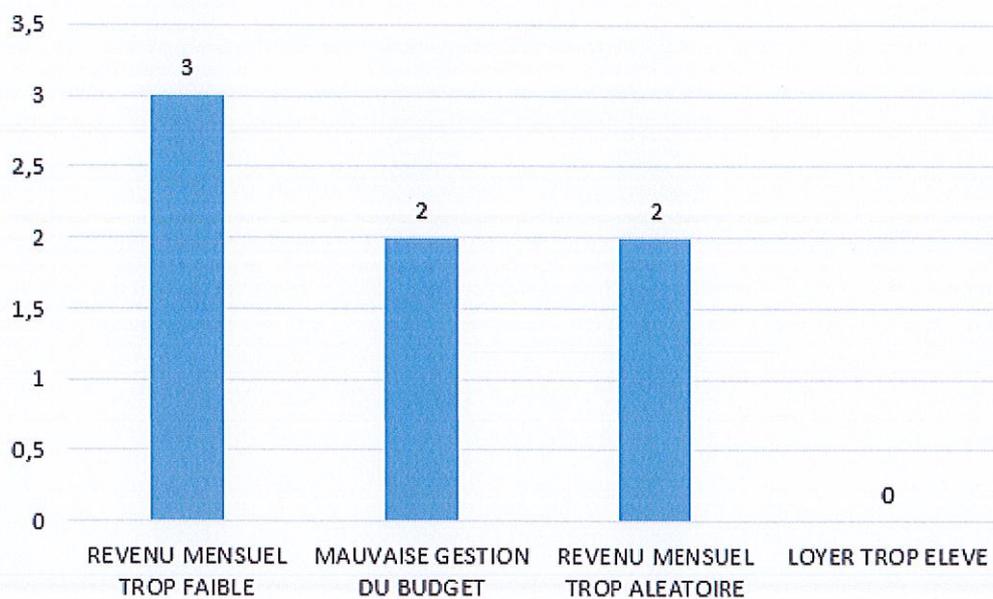


- moins de 100 euros
- entre 100 et 400 euros
- entre 400 et 600 euros
- plus de 600 euros

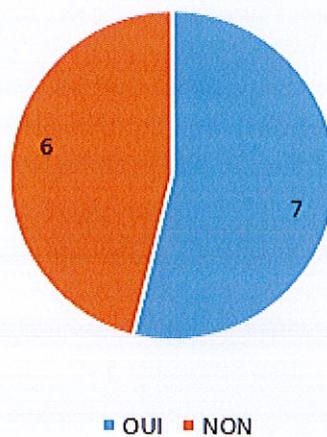
8. Rencontre-vous des difficultés pour payer votre loyer ?



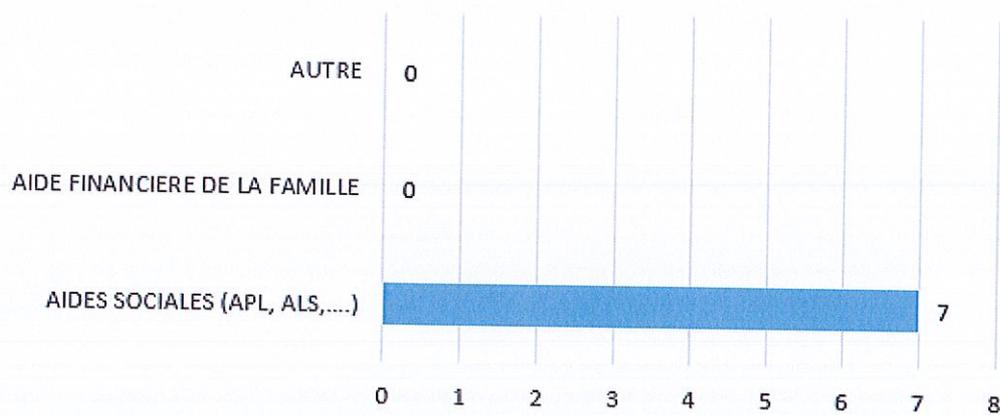
9. Pour quelles raisons ?



10. Bénéficiez-vous d'aides pour vous loger ?

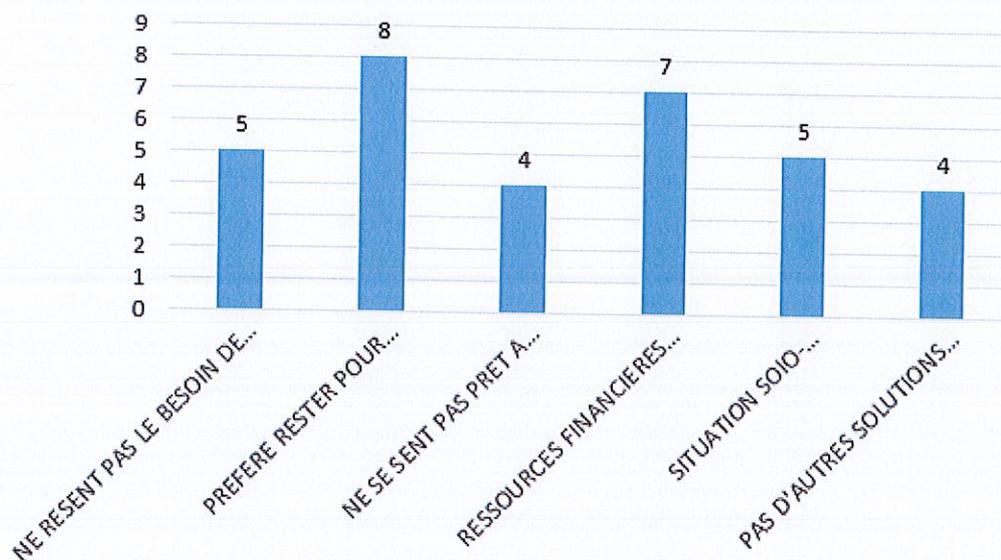


Si oui, quelle est la nature de vos aides ?

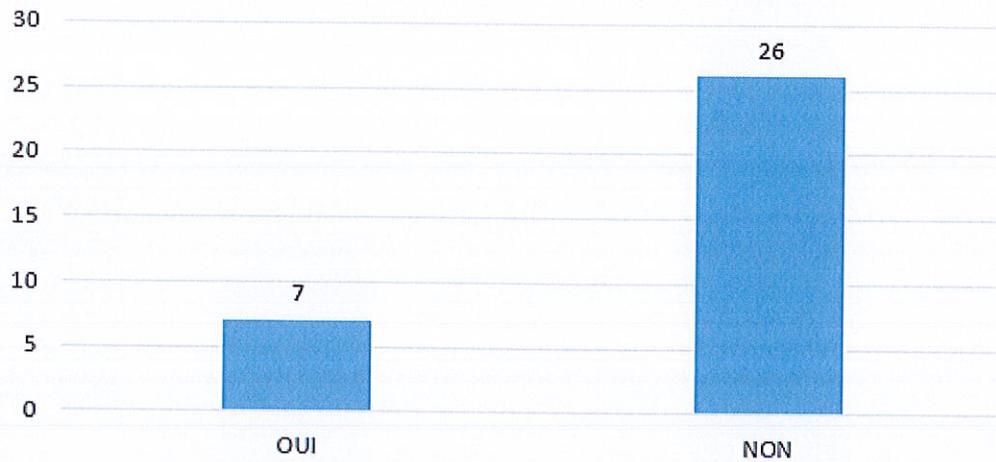


C. Votre situation de logement : vous vivez chez vos parents

1. Pour quelles raisons, vivez-vous chez vos parents ?

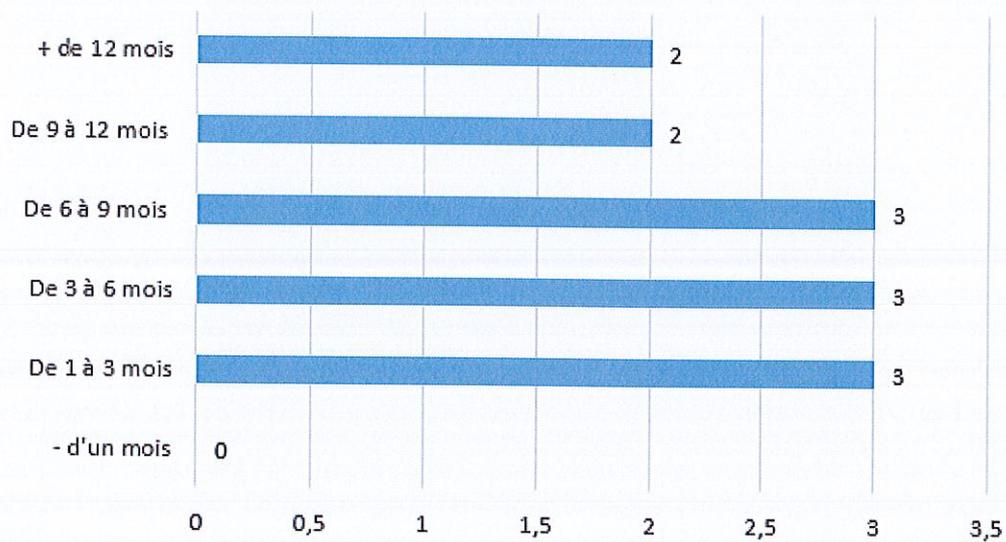


2. Avez-vous des économies pour accéder au logement ?

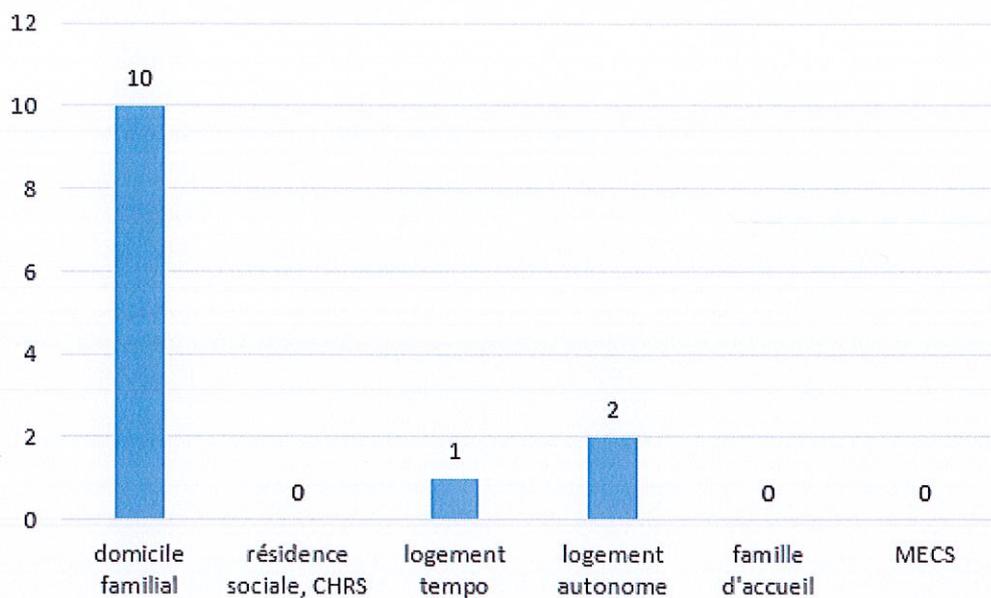


D. Votre situation logement : vous êtes sans logement ou hébergé chez un tiers

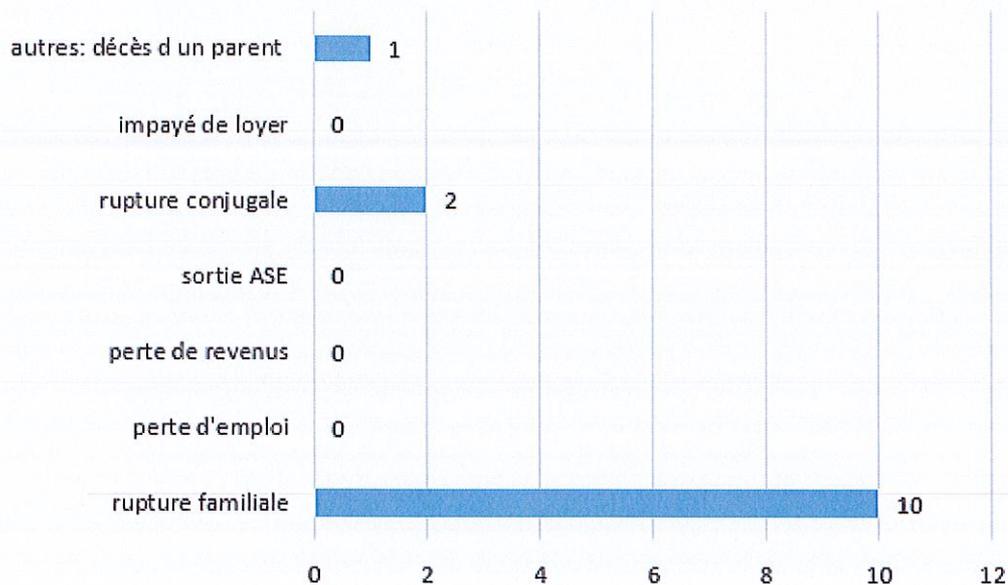
8. Depuis combien de temps êtes-vous sans logement ?



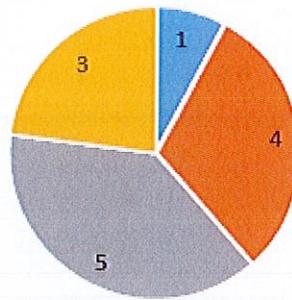
9. Quelle était votre situation logement avant de vous retrouver sans logement ?



10. Quelle situation, vous a amené à perdre votre logement ?

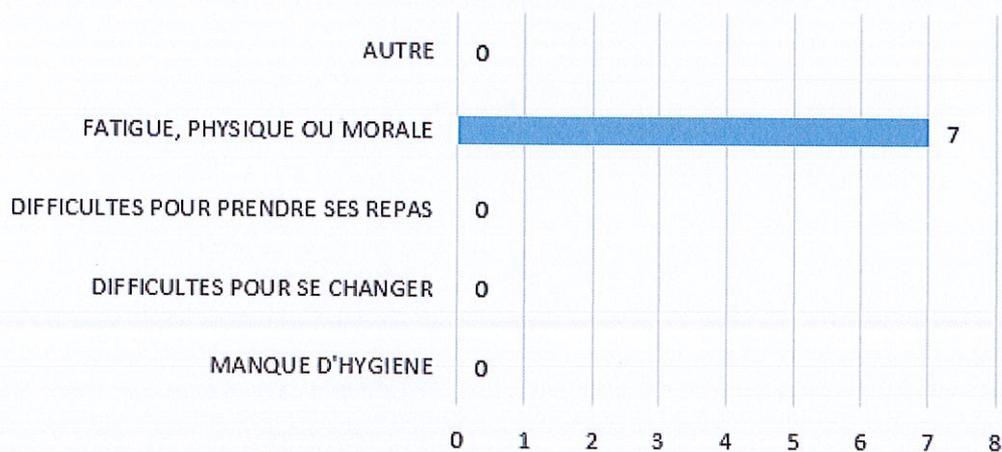


11. Seriez-vous d'accord pour dire que vous rencontrez des difficultés pour vous maintenir dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle, à cause de votre situation logement ?

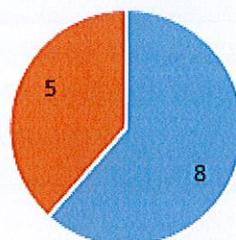


■ PAS D'ACCORD DU TOUT ■ PLUTÔT PAS D'ACCORD
 ■ PLUTÔT D'ACCORD ■ TOUT A FAIT D'ACCORD

12. Si vous êtes d'accord ou plutôt d'accord pour quelles raisons rencontrez-vous des difficultés ?

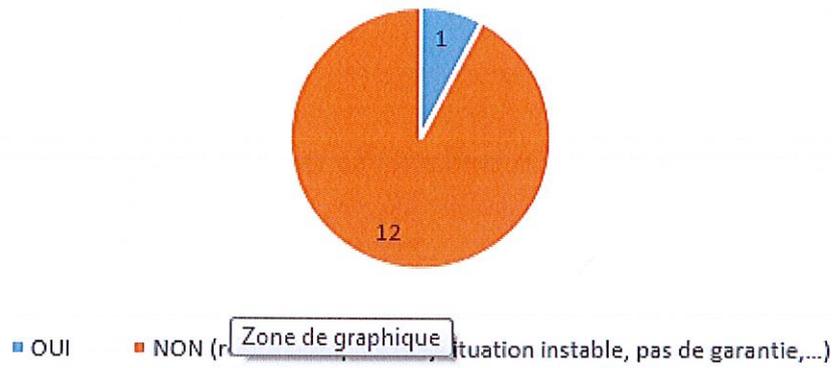


13. Vous qui êtes dans un processus de recherche d'emploi, le fait d'être sans logement, vous handicape-t-il dans vos recherches ?



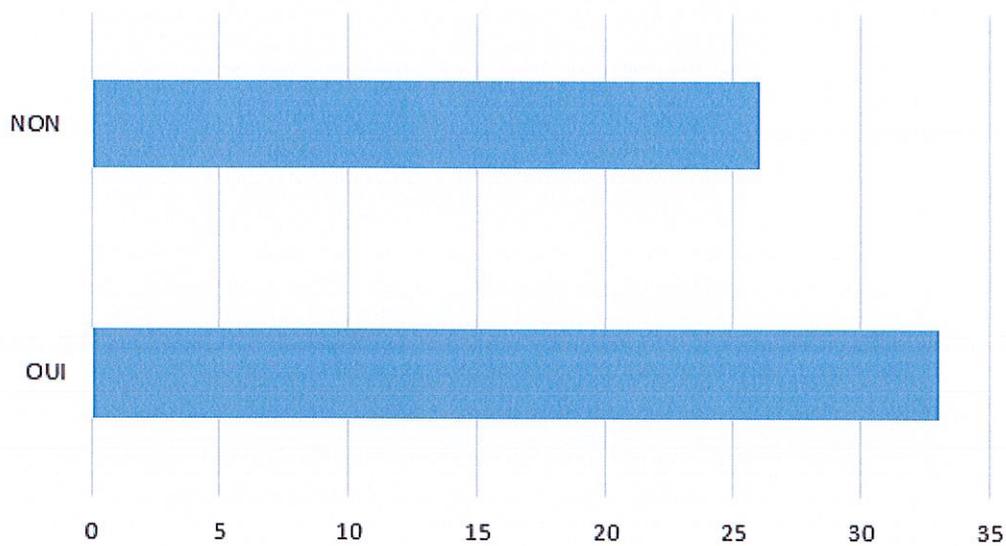
■ OUI ■ NON (manque d'hygiène, de sommeil, fatigue morale,....)

14. Le dispositif garantie jeunes vous offre-t-il la possibilité d'accéder au logement autonome ?



Question Bonus :

Seriez-vous intéressés pour participer à un atelier collectif sur la thématique de l'accès au logement?



GRILLE D'ENTRETIEN

<p>Date de l'entretien : Mars 2017</p> <p>Question de départ :</p> <p>Accueillez-vous des jeunes issus du dispositif Garantie Jeunes ?</p> <p>Quel partenariat avez-vous établi avec la Mission Locale de Secteur ?</p> <p>Thème abordé : L'accueil des jeunes issus du dispositif Garantie Jeunes</p>	<p>Service :</p> <p>Résidence Habitat Jeunes de 60 lits située à Saint Amand Montrond (18), ville de 10 000 habitants à proximité de Bourges en milieu rural</p> <p>Fonction :</p> <p>Directeur de la résidence</p>
Thèmes	Commentaires
<p>Le partenariat avec la Mission Locale :</p> <p>La mise en place d'un accueil spécifique :</p> <p>Les changements repérés dans les pratiques :</p>	<p>L'accueil des jeunes issus du dispositif Garantie Jeunes s'est construit progressivement. La Garantie Jeunes se déroule au sein de la résidence dans le cadre d'une mise à disposition des locaux. La situation géographique (milieu rural) fait que la question du logement s'est posée rapidement. Un membre de la résidence participe aux commissions de la Garantie Jeunes ce qui leur permet d'évaluer rapidement le nombre de jeunes susceptibles d'avoir besoin d'un hébergement.</p> <p>Un accompagnement conjoint est mis en place. La résidence a hébergé jusqu'à 12 jeunes à la fois mais ne peut aller au-delà afin de respecter la mixité sociale. Le premier mois, un contrat de séjour provisoire est signé afin d'évaluer que tout se passe bien pendant le temps « collectif » ensuite l'accueil se poursuit dans les mêmes conditions que les autres.</p> <p>Le responsable de cette résidence, souligne le fait que la présence des jeunes en Garantie Jeunes est venu bouleverser l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux dans la prise en charge des publics du fait d'une forte précarité de ces derniers entraînant une augmentation du temps de présence des équipes. En revanche, cela a renforcé le collectif par une participation dynamique de ces derniers.</p>

GRILLE D'ENTRETIEN

<p>Date de l'entretien : Mars 2017</p> <p>Question de départ :</p> <p>Accueillez-vous des jeunes issus du dispositif Garantie Jeunes ?</p> <p>Quel partenariat avez-vous établi avec la Mission Locale de Secteur ?</p> <p>Thème abordé : L'accueil des jeunes issus du dispositif Garantie Jeunes</p>	<p>Service :</p> <p>Résidence de 76 lits située dans une ville de 35 000 habitants à proximité de Marseille</p> <p>Fonction :</p> <p>Directeur de la Résidence Habitat Jeunes de Vitrolles (13)</p>
<p>Thèmes</p>	<p>Commentaires</p>
<p>Le partenariat avec la Mission Locale :</p> <p>La mise en place d'un accueil spécifique :</p>	<p>Sur la résidence de Vitrolles, il existe un réel partenariat avec la Mission Locale autour de l'hébergement de ces jeunes. Un membre de l'équipe participe aux commissions qui statuent sur les entrées en Garantie Jeunes et le référent Mission Locale est présent le jour de l'entrée dans les lieux et s'engage à informer l'association de tout changement de situation.</p> <p>Depuis octobre 2013, ce sont 30 jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes qui ont été hébergés au sein de la résidence. Actuellement, ils sont 8 jeunes à bénéficier de cet hébergement avec un avenant spécifique au contrat de résidence qui prévoit des rencontres régulières pour sécuriser les parcours et prévenir d'éventuelles difficultés.</p>

**« Répondre à la demande de logement au sein de la
Résidence Habitat Jeunes de Salon de Provence pour des
publics relevant de la Garantie Jeunes :
De l'enjeu éthique à l'adaptation de l'offre de service »**

Les Résidences Habitats Jeunes sont des microsociétés où se côtoient un grand nombre de jeunes dans des situations différentes. Tous sont rassemblés avec un même objectif : réussir une insertion sociale et professionnelle. Cependant, aujourd'hui, la résidence de Salon de Provence ne répond pas aux demandes de logement des jeunes issus du dispositif « Garantie Jeunes », du fait de leur grande précarité, mais qui sont pourtant inscrits dans une démarche de projet d'insertion professionnelle. Il existe un véritable enjeu éthique pour l'association qui, par son essence et son existence même, doit essayer d'apporter une solution d'hébergement à ces jeunes tout en préservant ou en pérennisant le modèle économique de l'établissement qu'elle gère.

MOTS CLES : Résidence Habitat Jeunes, besoins en logement, hébergement, Garantie Jeunes, précarité, adapter une offre de service, partenariat, Mission Locale, public.